

Sécuriser ses opérations

- Contactez votre courtier en assurance pour mettre votre couverture à jour.
- Élaborez ou mettez à jour votre plan de gestion des risques, consignez les incidents pour en tirer les leçons qui s'imposent et communiquez les nouvelles procédures de gestion des risques à toute l'entreprise.
- Adoptez des mesures de sécurité pour éviter une autre fermeture temporaire.
- Révisez vos objectifs d'affaires en fonction d'une pénurie de personnel ou de ressources, si nécessaire.
- Expliquez les procédures opérationnelles (dont les nouvelles consignes de santé et de sécurité) à vos employés.
- Remettez en marche les systèmes essentiels tels que l'alimentation en électricité et en eau courante.
- Ajustez votre processus de contrôle de la qualité pour tenir compte de vos nouveaux objectifs d'affaires et de vos nouvelles ressources.
- Révisez et mettez à jour vos procédures régulièrement.

